

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2015

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2739)

Adopté

AMENDEMENT

N° AS70

présenté par
M. Sirugue, rapporteur

ARTICLE 9

À la deuxième phrase de l'alinéa 36, substituer aux mots :

« des membres ou à la désignation des institutions qui étaient »

les mots :

« ou à la désignation des membres des institutions ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel